

Accueil de l'enfance : les bons de garde, une solution miracle ?

Communiqué de presse, le 5 octobre 2023

Il existe actuellement une tendance à voir les bons de garde comme un système pouvant répondre aux défis de l'accueil de l'enfance. Un tel système permet-il véritablement de créer davantage de places ou de diminuer la contribution financière des familles ?

Dans le contexte de l'accueil de l'enfance (accueil collectif de la petite enfance, accueil collectif parascolaire, accueil familial de jour), les « bons de garde » tendent de plus en plus à être perçus comme une solution innovante pour créer des places d'accueil en suffisance. La mise en concurrence des prestataires exercerait par ailleurs aussi une influence positive sur la qualité et le prix. Faut-il donc conclure que cette option consentira enfin à soutenir un politique de l'accueil de l'enfance cohérente et inclusive, considérant les besoins de tous les enfants et des familles ?

Des cantons testent ou recourent désormais aux bons de garde. Par ce biais, certains ont introduit un financement de l'objet (financement direct des services), d'autres un financement du sujet (versement d'aide aux parents). D'autres encore ont opté pour une solution mixte. Ainsi, l'usage de ces bons est déjà généralisé dans le canton d'UR et BE. Il existe aussi dans quelques communes des cantons de AG, BL, LU, SO, SZ, ZG et ZH (Infras/Evaluanda, 2021).

Pour Pro Enfance, les bons dits de garde constituent davantage une méthode permettant de gérer un flux financier, au même titre que d'autres méthodes. Les avantages et les désavantages d'un tel modèle de financement varient certainement en fonction de sa réalisation concrète. Aussi, les bons de garde ne sauraient en soi déterminer la quantité, la qualité ou le prix des prestations, à moins de recourir à des mesures complémentaires. Il nous faut donc être attentifs aux effets collatéraux.

Enjeux

Si les bons de garde sont remis aux familles et qu'ils visent principalement la concurrence, l'offre d'accueil apparaît d'abord comme une affaire privée. La question se pose par ailleurs de savoir si une mise en concurrence signifie systématiquement une augmentation de l'offre et si une telle vision influence véritablement la qualité et le prix. Lorsque l'offre est suffisante et qu'elle répond aux attentes des familles, un tel modèle pourrait s'avérer pertinent. Or les listes d'attentes sont souvent longues et le libre choix apparaît ainsi plutôt comme un leurre.

Cela dit, les enfants étant de la responsabilité des familles ET de la société, Pro Enfance en appelle au financement par l'objet. La contribution des pouvoirs publics doit non seulement atteindre une diminution du coût pour les familles, mais aussi garantir le développement de l'accueil de l'enfance. Il s'agit aussi de réfuter la marchandisation des services aux jeunes enfants, qui s'éloigne du principe de l'universalité de l'éducation.

En 2007 déjà, l'OCDE recommandait un modèle d'investissement public axé sur l'offre et géré par les autorités. En l'occurrence, une telle perspective assure une qualité plus uniforme et un meilleur taux de couverture des populations enfantines que les modèles fondés sur les aides aux familles (différence de qualité, réglementation moins stricte). Quant à elle, en 2008, la Commission fédérale pour les questions familiales se montrait sceptique de passer du financement de l'offre au financement des personnes, par exemple par le biais de bons de garde.

Les fondements de la question des bons de garde peuvent s'avérer révélateurs sur la place accordée à nos enfants dans notre société. Plus largement, il apparaît nécessaire d'ouvrir la réflexion et l'action pour répondre aux défis de l'accueil de l'enfance.

Dans cette perspective, Pro Enfance demande l'instauration d'une politique publique cohérente de qualité, partout en Suisse et pour tous les enfants qui en ont besoin. Cela implique notamment une répartition claire des compétences et du financement entre les échelons politiques et d'inclure la diversité des offres, qu'elles soient de droit public ou privé. Du personnel formé est aussi indispensable, tout comme la création d'un observatoire de l'enfance à même d'appuyer la prise de décision.

Information

- Alexandre Bédard, président – alexandre.bedat@saint-imier.ch – 079 257 24 26
- Sandrine Bavaud, secrétaire générale – sandrine.bavaud@proenfance.ch – 079 786 03 16

Documents source

- [« L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse » \(COFF, 2008\)](#)
- [Financement de l'accueil institutionnel des enfants et tarifs parentaux \(Infras/Evaluanda, 2021\)](#)
- [Petite enfance, grands défis II \(OCDE, 2007\)](#)

Pro Enfance

Créée le 14 octobre 2014, Pro Enfance – plateforme romande pour l'accueil de l'enfance – est une association à but non lucratif, qui a pour mission de regrouper et de représenter les acteurs de l'accueil de l'enfance des cantons romands. Elle met son expertise au service du développement du domaine en collaboration avec d'autres instances nationales. Pour assurer une cohérence de la prise en charge des enfants de 0 à 12 ans, Pro Enfance regroupe l'accueil en institution de la petite enfance, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour. L'association articule plus largement ses actions avec la politique de l'enfance et celle de la famille.